

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
Séance du 15 Mai 2018  
BU 006 DE

Page 1/2

**Nombre de  
Conseillers**

En exercice :	33	<u>Assistait à titre consultatif</u> : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.
Présents :	25	<u>Etaient Excusés</u> : Florent GAILLARD, Jean-Marie BAILLY, Alain MURCIER, Colette GIRARD.
Votants :	25	<u>Etaient absents</u> : François PERRIN (Vice-Président), Jean-Baptiste BAUD, Claire LUCAS-VERNUS, Christian COLIN.

Convocation faite le : 3 mai 2018

**Objet : Conventonnement avec la SAFER.**

**Objet de la convention :**

Il s'agit de mettre en place les modalités d'intervention de la SAFER en vue de favoriser les projets fonciers de la Collectivités dans les domaines : économiques, paysagés, agricoles, forestiers et environnementaux.

Les interventions foncières (animation, négociation et stockage) porteront sur des espaces définis d'un commun accord entre les partis dans des ordres de mission spécifiques. Ces interventions se réaliseront dans le périmètre de la Communauté de Commune en y associant l'ensemble des Communes de la collectivité.

La convention ne donne pas de priorité à la Collectivité dans les futures opérations foncières. Les interventions se réalisent dans le respect par la SAFER des procédures prévues par la loi et les règlements (appels de candidatures, accord des commissaires du Gouvernement, règles d'attribution).

Les interventions en liens avec le monde agricole devront être menées en collaboration avec la chambre d'agriculture.

**Missions :**

Les missions confiées à la SAFER sont déclinées en plusieurs actions types :

1. Veille foncière VIGIFONCIER (optionnel) : mise en route d'un lien internet permettant à la Collectivité d'accéder aux informations de vente transmises par les notaires à la SAFER. Celle-ci avertit la Collectivité par courriel dès lors qu'une nouvelle information concernant le territoire surveillé est enregistrée dans ce portail cartographique. La communauté de communes signale alors son éventuel intérêt en se portant candidate. La procédure classique de la SAFER suit alors son cours.
2. Animation foncière via un ordre de mission adressé à la SAFER (périmètre d'intervention et motifs). La SAFER produit alors un devis et commence son travail dès que le devis est accepté.
3. Négociations foncières menées sur un périmètre d'intervention préalablement défini où la SAFER procédera soit :
  - a. Au recueil d'engagement pour le compte de la Collectivité ;
  - b. À l'acquisition par la SAFER, stockage puis rétrocession à la CCAPS ou à des tiers.

**Rémunération de la SAFER :**

1. Veille foncière :
  - a. Année 1 : 350 € de mise en route (code d'accès, formation du personnel de la communauté de communes à la plateforme) ;
  - b. Annuellement, forfait de 2500 € HT.
2. Veille foncière : 150 €/propriétaire, minimum forfaitaire de 600 € HT/mission

-----  
**DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 Mai 2018**  
**BU 006 DE (SUITE)**

Page 2/2

**Objet : Conventionnement avec la SAFER.**

3. Négociation foncière :

- a. Recueil d'engagements, 1000 € HT/engagement ;
- b. Acquisitions foncières, prix de la parcelle, indemnités éventuelles, frais d'actes, frais de stockage (0.5%/mois sur prix d'achat chargé) et frais d'intervention de la SAFER (9% ou 12 % si appliqué sur préemption) – minimum forfaitaire de 600 €
- c. Recueil des conventions d'indemnisation fermier, 1 000 € HT (+ TVA).

**Durée :**

La convention est établie pour une période initiale de 4 ans sauf si les parties décide d'y mettre fin par lettre recommandée avec accusé de réception, moyennant un préavis de 2 mois.

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

1 / APPROUVE le projet de convention avec la SAFER ;

2 / AUTORISE le Président à signer la convention et à prendre toutes dispositions pour son application.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original,  
Pour le Président empêché,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
**Jean-François GAILLARD**

Le Président,  
  
**Michel FRANCONY**

